

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1859

présenté par

M. Delaporte, Mme Battistel, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 1755 de M. Peytavie

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« connaissance de l'impact des différents types de handicap, dont le handicap psychique, sur l'insertion professionnelle, ainsi que »

les mots :

« formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, aux différentes formes de handicap, et d'une connaissance »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement des députés socialistes et apparentés propose de renforcer la montée en compétences des conseillers du service public de l'emploi sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

La rédaction obtenant l'adhésion initiale de Monsieur le rapporteur ne permet en effet pas de s'assurer que les conseillers emplois bénéficieront de connaissances solides sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous proposons ainsi que les conseillers ne doivent pas seulement disposer “d’une connaissance” des enjeux liés au handicap, en particulier au handicap psychique, mais d’une réelle formation, dispensée par un organisme agréé. Car l’insertion professionnelle des personnes handicapées vaut mieux qu’une simple “connaissance des enjeux”.

De plus, nous rappelons, comme notre collègue Monsieur Peytavie l’a fait à juste titre à l’article 2, que les personnes en situation de handicap ne sont pas responsables des préjugés à leur encontre.

N’invertissons pas les rôles : ce n’est pas le handicap qui a un impact sur l’insertion professionnelle mais le manque d’accessibilité des lieux de travail et la persistance de discriminations validistes qui freine l’insertion professionnelle des personnes handicapées.

Tel est l’objet du présent amendement travaillé avec nos collègues du groupe Ecologistes-NUPES.